



**Société Anonyme au capital de 1.400.000 euros**  
Siège social : 2 à 4 rue Duflot – 59100 ROUBAIX  
339 703 829 R.C.S. LILLE METROPOLE

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 MAI 2017  
MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES  
A L'ASSEMBLEE ET DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 4 mai 2017 à 10 heures au siège social.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 22 mars 2017 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 14 avril 2017 et dans la Gazette Nord Pas de Calais (semaine du 08/04 au 14/04/2017)

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société ([www.acteos.com](http://www.acteos.com)) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- + tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité;
- + tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.

La Société annonce que son document de référence 2016 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le 31 mars 2017.

Ce document est disponible sur le site de la Société à l'adresse [www.acteos.fr](http://www.acteos.fr) et sur le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)). Il est également tenu à disposition au siège social de la Société (2 à 4 rue Duflot – 59100 ROUBAIX).

Les documents suivants sont intégrés dans le document de référence :

- + le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- + le montant des honoraires des commissaires aux comptes ;
- + le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- + le rapport financier annuel 2016 ;